

La Lettre de l'**UCR** **FO**



Retraites :
le rapport du COR
ne saurait justifier de
travailler plus longtemps
■ page 8

Retraites complémentaires,
déclaration de FO au
conseil d'administration
de l'AGIRC-ARRCO
■ page 9



CARSAT : manque
de personnel pour traiter
les dossiers
■ pages 12 et 13

Pouvoir d'achat :
l'augmentation des salaires,
des pensions et des retraites,
c'est maintenant !

Sommaire

FO résolue à défendre les retraites
=> page 3

Pouvoir d'achat
• L'augmentation des salaires, pensions et retraites, c'est maintenant
• Revalorisation des retraites : on est loin du compte
• Pouvoir d'achat toujours en baisse
=> pages 5 à 7

Retraites : le rapport du COR ne saurait justifier de travailler plus longtemps
=> page 8

Retraites complémentaires, déclaration de FO
=> page 9

Sécurité sociale, la vraie cause du déficit
=> page 10

PLFSS 2023 : le ministre esquisse quelques mesures
=> page 11

VYV en pays de Loire
=> page 11

CARSAT, manque de personnel
=> pages 12 et 13

La Vie de l'UCR
=> pages 14 et 15

RETRAITES

• Régime général de Sécurité sociale, régimes alignés et fonction publique
Revalorisation de 4% au 1^{er} juillet 2022

• Régime général

Montant maximum théorique au 1^{er} juillet 2022 : 1 714 € brut/mois

Minimum contributif (carrière complète) : 678,70 €/mois

Minimum contributif majoré (carrière complète) si la durée de cotisation est égale ou supérieure à 120 trimestres : 741,63 €/mois

• Fonction publique

Le minimum mensuel de pension des fonctionnaires s'élève à 1 248,33 €/mois pour au moins 40 ans de service, 717,78 €/mois à partir de 15 ans de service majoré de 2,5 points/an entre 15 et 30 ans de service, puis de 0,5 point/an entre 30 et 39 ans de service

• Majorations

Sans conditions de ressources 10% pour 3 enfants au moins. Sous conditions :

- 103,79 €/mois pour un enfant à charge

- 1 192,55 €/mois pour tierce personne

• Pension de reversion

- Dans le privé (régime général) : 54% du montant de la pension du défunt, Montant maximum au 1^{er} juillet 2022 : 963,62 €

Plafond de ressources : 21 985 €/an pour une personne seule et 35 176 €/an pour une personne vivant en couple

- Minima de pension de reversion (pour 60 trimestres) : 306 €/mois

- Majoration de pension de reversion par enfant à charge : 103,79 €/mois

- Majoration pour conjoint à charge : depuis le 1^{er} janvier 2011, la majoration pour conjoint à charge est supprimée. Elle perdure toutefois pour les pensionnés qui en bénéficiaient avant cette date, sous réserve que le conjoint à charge remplisse la condition de ressources. Le montant de cet avantage de retraite est inchangé à 50,81 €/mois mais le plafond de ressources est relevé à 902,64 €/mois depuis le 1^{er} juillet 2022.

• Pour les retraites complémentaires : 60% de la retraite complémentaire du défunt sans condition de ressources.

Condition d'âge : 55 ans pour tous si le décès est intervenu à compter du 1^{er} janvier 2019. Avant 55 ans (ARRCO) et 60 ans (AGIRC)

• Dans la fonction publique : 50% du montant de la pension du défunt mais pas de conditions d'âge ni de ressources

ASPAS

(Allocation de solidarité aux personnes âgées, anciennement minimum vieillesse)

Le montant maximum attribué par mois est de 953,45 € pour une personne seule.

Le montant attribué est égal à la différence entre le montant annuel maximum de l'ASPAS (953,45 € x 12) soit 11 441,40 €. Si vos ressources sont de 8 000 € par an, le montant de l'ASPAS est de 3 441,40 € (11 441,40 – 8 000).

- Lorsque les deux membres du couple bénéficient de l'allocation, le montant maximum par mois est de 1 480,24 €, soit 17 762,88 € par an. Si les ressources du couple sont de 13 000 €/an, le montant de l'ASPAS est de 4 762,88 €/an.

EN BREF

• Plafond mensuel

de la Sécurité sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 : 3 428 €

• SMIC brut : au 1^{er} août 2022 :

11,07 €/heure, soit 1 678,95 € brut/mois pour 151,67 heures

Minimum de traitement dans la fonction publique : 1 649,48 € brut/mois

• Indice des prix à la consommation (INSEE)

Variation août 2021/août 2022 : + 5,8%

Variation depuis janvier 2022 : + 5%

RETENUES

• CSG 8,3% et CRDS 0,5% pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenus de 2020 déclarés en 2021 est supérieur ou égal à 23 193 € pour une part et 35 705 € pour deux parts.

• CSG 6,6% et CRDS 0,5% pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenus de 2020 déclarés en 2021 est supérieur ou égal à 14 945 € pour une part et 22 925 € pour deux parts.

• CSG 3,8% et CRDS 0,5% pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenus de 2020 déclarés en 2021) est inférieur à 14 935 € mais supérieur à 11 432 € pour une part et inférieur à 22 925 € mais supérieur à 17 536 € pour deux parts.

• Exonération de CSG et de CRDS pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenus de 2020 déclarés en 2021) est inférieur au plafond ci-dessus.

• CASA 0,3% (depuis le 1^{er} avril 2013 sur les pensions si le revenu fiscal de référence (revenus de 2020 déclarés en 2021) est supérieur à 14 945 € pour une part et 22 925 € pour deux parts.



Communiqué de presse

FO résolue à défendre les retraites !

Au soir même d'une réunion au ministère du travail visant à fixer le calendrier d'un nouvel agenda social, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, le Président de la République a relancé son projet de réforme des retraites, avec la volonté manifeste d'en accélérer le tempo.

Cette énième réforme, qui devrait être engagée « sans attendre » viendrait une nouvelle fois dégrader les droits à la retraite, en reculant l'âge légal de départ à la retraite et/ou en allongeant la durée de cotisation, contre la volonté de l'ensemble des organisations syndicales. Le porte-parole du gouvernement vient de confirmer que « toutes les pistes sont à l'étude », y compris dans le cadre du prochain PLFSS...

Cette annonce vient déjà contredire la « nouvelle méthode » que devait illustrer le CNR lancé la semaine dernière, preuve s'il en était encore besoin, qu'il ne s'agissait bien que d'une opération de communication.

Au-delà de la méthode, FO considère que faire travailler les salariés plus longtemps est inacceptable car le seul recul de l'âge légal de la retraite aura comme seul effet de baisser globalement le niveau des pensions. Le seul effet des réformes passées déjà très pénalisantes pour les salariés (recul à 62 ans et allongement de la durée de cotisation à 43 ans, désindexation des pensions des salaires) – conduira à horizon 2070 à une baisse de 2 points de PIB du niveau global des pensions.

Pour FO, préserver les retraites, c'est d'abord s'assurer de la possibilité pour toutes et tous, de l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir sa retraite, de bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein, améliorer la rémunération du travail et revenir aux aménagements de fins de carrière. Un travailleur sur deux n'est déjà plus en emploi quand il liquide sa retraite.

Annoncer le recul de l'âge comme solution à l'équilibre financier des retraites est une forme d'aveu d'impuissance à améliorer la qualité de l'emploi pour toutes et tous.

FO s'opposera fermement et appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier.

Paris, le 14 septembre 2022

Contacts :

Michel BEUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Secrétariat général

La Lettre de L'Union confédérale des retraités Force Ouvrière est le bulletin d'information officiel de L'UCR-FO
141, avenue du Maine 75680 Paris Cedex 14 • Tel.: 01 40 52 84 32 • Fax : 01 40 52 84 33
Retrouvez La Lettre sur <http://www.force-ouvriere.fr/confede/ucr>

Directeur de Publication : Frédéric Souillot • Rédaction : Secteur de l'Emploi et des Retraites - UCR, Prévoyance sociale et UCR-FO
Commission paritaire n° : 0123 S 07294 • ISSN n° : 1147-9574 • Impression : Imae Laval • Prix au numéro : 2,50 € - Abonnement : 10 €

par **Frédéric Souillot**

Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, Président de l'UCR-FO



Les vacances estivales se terminent et laissent place à la rentrée sociale sans pour autant refermer la porte à l'inflation galopante, à la baisse continue du pouvoir d'achat des retraités en particulier, et à la crise énergétique.

L'augmentation des pensions de retraite de 4% prévue initialement en juillet 2022 a finalement été reportée au mois de septembre 2022, avec effet rétroactif. Bien qu'insuffisante, cette hausse est particulièrement attendue, les conséquences de l'augmentation des prix des produits de consommation courante ne reportent pas leur effet dans le temps.

En outre, augmenter les pensions de 4% alors que l'inflation est à plus de 6% et pourrait, selon les prévisions, atteindre, voire dépasser, les 7% n'améliore pas les fins de mois déjà difficiles des retraités. FO demande et continuera de demander une revalorisation des pensions de retraite, au minimum, au niveau de l'inflation.

Il est donc temps pour le gouvernement de prendre ses responsabilités. L'augmentation des salaires, c'est maintenant, mais l'augmentation significative des pensions de retraite aussi.

Quant à la réforme des retraites, les membres du gouvernement l'ont mentionné à plusieurs reprises comme un projet indispensable. FO rappelle que le financement des retraites est assuré et les dépenses maîtrisées. Les déséquilibres ne proviennent pas du système actuel mais bien de l'insuffisance de recettes qui sont pénalisées par les

difficultés rencontrées dans les parcours professionnels (accès à l'emploi pour les jeunes, abus des contrats courts, emplois à temps partiel imposé et emplois confinés aux bas salaires que subissent plus souvent les femmes, difficultés dans le maintien dans l'emploi des seniors).

C'est pourquoi FO conteste toute nouvelle mesure tendant à réduire les dépenses au détriment des générations futures, quant à leur droit à la retraite, et met en garde dans la période qui vient contre toute surenchère visant à prolonger la durée de la vie active ou réduire le montant des pensions.

FO s'opposera fermement à toute réforme des retraites visant à augmenter l'âge légal de départ à la retraite ou à augmenter la durée de cotisation. L'exécutif serait «insouciant» de proposer une nouvelle réforme des retraites. FO est déterminée à défendre un système de retraite par répartition, fondé sur la solidarité intergénérationnelle et sur un calcul par annuités qui permet de compenser les aléas des parcours professionnels dont les travailleurs ne sont en rien responsables, à préserver le pouvoir d'achat des pensions, ainsi qu'à améliorer les dispositions du système actuel, afin de garantir un haut niveau de pensions à toutes et à tous.

Amitiés syndicales.

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

EXTRAIT DU COURRIER DE FRÉDÉRIC SOUILLOT
À EMMANUEL MACRON EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Président de la République,

L'invitation que vous nous avez adressée pour participer au Conseil national de la refondation (CNR) a retenu toute notre attention.

La référence à l'histoire et au Conseil national de la résistance (CNR) dans le choix de la dénomination de cette nouvelle instance ne nous a évidemment pas échappé. Toutefois, nous nous interrogeons sur la manière dont ce nouveau Conseil pourrait dégager des perspectives de progrès social, comme cela fut le cas à la Libération. [...]

Rassemblant les forces politiques, économiques, sociales et associatives, des élus des territoires et des citoyens tirés au sort, la composition de ce comité extrêmement large risque, à notre sens, de diluer la parole des organisations syndicales et d'affaiblir le rôle des acteurs sociaux. FO considère qu'elle n'a pas sa place dans une telle instance.

En outre, le CNR tend, sinon à se substituer, à tout le moins affaiblir la place et le rôle du CESE (Conseil économique, social et environnemental) par sa composition, mais également par son mode de fonctionnement et sa finalité. [...]

Force ouvrière ne saurait se trouver associée à un travail d'élaboration d'un diagnostic partagé et/ou de co-construc-

tion de réformes législatives en dehors du Parlement. FO a toujours contesté les tentatives de dilution des syndicats dans une forme de démocratie dite participative venant concurrencer la démocratie parlementaire et assimilant les interlocuteurs sociaux au législateur. FO réitère son attachement à la séparation entre le champ politique et le champ syndical et ne peut pas s'associer à un projet visant à faire du syndicat un colégislateur.

FO rappelle qu'une telle orientation avait conduit la confédération, revendiquant que demeure le caractère consultatif du CESE, à appeler à voter non au référendum de 1969 qui projetait la fusion du CES avec le Sénat.

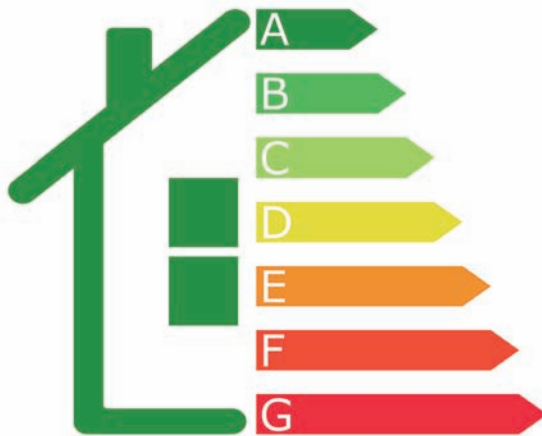
Ce sont les raisons pour lesquelles FO ne participera pas au Conseil national de la refondation. Pour autant, cela ne signifie pas que FO refuse de dialoguer. Bien au contraire, pour FO, l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale dont la pratique contractuelle, est un des outils essentiels. [...]

Je vous prie de recevoir, monsieur le Président de la République française, l'expression de ma très haute considération.

L'augmentation des salaires, des pensions et des retraites, c'est maintenant

FO

**SALAIRES, SMIC,
RETRAITE, POINT D'INDICE,
MINIMA SOCIAUX...**



*L'augmentation
des salaires,
c'est maintenant !*

Le gouvernement a fait voter à la hussarde, fin juillet dernier, son projet de loi concernant le pouvoir d'achat dont les mesures, pour 20 milliards d'euros, sont inscrites dans la loi rectificative.

Cette loi applique « la politique du chèque, contourne soigneusement l'augmentation des salaires et n'est ni à la mesure des attentes, ni des enjeux », pour reprendre les propos de Frédéric Souillot, Secrétaire général de la confédération Force Ouvrière.

Au-delà des revalorisations des prestations familiales, des minima sociaux, de la retraite de base et de la valeur du point d'indice dans la fonction publique mais en deçà de l'inflation, les seules mesures prises se sont des primes ou des chèques.

- Indemnités carburant de 100 à 300 euros conditionnée aux ressources et aux kilomètres parcourus (la remise pour tous prendra fin en décembre).
- Chèque alimentaire de 100 euros (plus 50 euros supplémentaires par enfant) pour 8 millions de ménages modestes.
- Quant à la prime d'activité, elle est revalorisée de 4% (montant moyen de 185 euros) au lieu d'une réelle augmentation du SMIC et l'ouverture de négociations dans les branches.

Cette politique a été dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse dans un communiqué commun rendu public le 12 juillet dernier dans lequel on peut lire notamment : « Parce qu'elles considèrent que le salaire relève du partage des richesses, les organisations syndicales et de jeunesse sont unanimes sur le fait que le sujet prioritaire doit être l'augmentation des salaires, des retraites et des pensions, des minima sociaux et des bourses d'études ».

Alors oui, plus que jamais, l'augmentation des salaires, des pensions et des retraites, c'est maintenant ! ■



Communiqué de presse

Revalorisation des retraites : on est loin du compte

L'UCR FO constate que l'inflation a encore progressé en juillet atteignant 6,1%, sur un an, selon les estimations de l'INSEE rendues publiques, vendredi 29 juillet.

Elle augmente de 0,3% par rapport au mois de juin et n'a jamais été aussi élevée depuis 1958, soit depuis 64 ans.

Dans le même temps, le gouvernement a fait adopter par le Parlement une revalorisation de 4% des pensions du régime général, remettant par ailleurs en cause l'amendement voté majoritairement portant cette revalorisation à 5%. Le gouvernement a justifié sa décision en prétendant que cette hausse de 4% cumulée avec celle de 1,1% intervenue en janvier se rapproche du taux de l'inflation.

L'exécutif réalise en réalité un véritable tour de passe-passe confondant sciemment ce qui relève de 2021 et ce qui correspond à 2022. En effet, les 1,1% de revalorisation de janvier 2022 sont censés compenser l'inflation de 2021 qui s'est élevée à 1,6%.

Quant aux 4% votés par le Parlement, ils devraient correspondre à l'inflation 2022 qui pourtant s'élève déjà sur les 6 premiers mois à 4,6% et qui devrait continuer à progresser d'ici la fin de l'année.

Même en prenant en compte les 1,1% d'augmentation octroyée en janvier, en s'appuyant sur une inflation 2022 prévue à 5,5% selon l'INSEE, la perte du pouvoir d'achat pour les retraités serait de 2,4% d'après les calculs de certains économistes.

Soit pour une retraite de 1 000 €, la perte annuelle s'élèvera à 285,36 €...

Concernant la revalorisation des retraites complémentaires, alors que FO réclame d'avancer la date des négociations AGIRC ARRCO prévues le 1er novembre, le patronat refuse. Or, pour des millions de retraité du privé, la retraite complémentaire constitue une part non négligeable de leur pension.

Aussi, plus que jamais l'UCR FO revendique avec le groupe des 9 :

- une revalorisation des pensions au moins équivalente au taux de l'inflation fin juillet avec effet rétroactif au 1er janvier.
- Une revalorisation significative des retraites complémentaires.

Paris, le 1^{er} août 2022

Contact :

Paul BARBIER
Secrétaire général adjoint
de l'UCR-FO

Union Confédérale des Retraités Force Ouvrière
Secteur de l'Emploi et des Retraites
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14
<http://www.force-ouvriere.fr>



UN POUVOIR D'ACHAT

TOUJOURS EN BAISSSE

Le gouvernement présente la revalorisation de 4% des pensions de base comme un maintien du pouvoir d'achat, ce n'est pas la réalité.

La précédente revalorisation de 1,1%, en application de l'article L161-25 du code de la Sécurité sociale, était censée compenser l'inflation jusqu'au 31 octobre 2021. Depuis cette date, en neuf mois, les prix se sont envolés, bien plus que les 4% de revalorisation au 1^{er} juillet.

Et, pour la majorité des retraités et retraitées qui dépendent du privé, leur complémentaire AGIRC-ARRCO n'a pas bougé alors qu'elle représente environ un tiers des revenus. Les retraités polypensionnés de la Fonction publique sont eux aussi concernés. Malgré les demandes des organisations syndicales, le MEDEF bloque

et refuse toute négociation avant la date habituelle du 1^{er} novembre. Pendant ce temps-là, les prix des produits et services de première nécessité s'envolent...

Cette perte pour l'année 2022 s'ajoute à toutes les précédentes

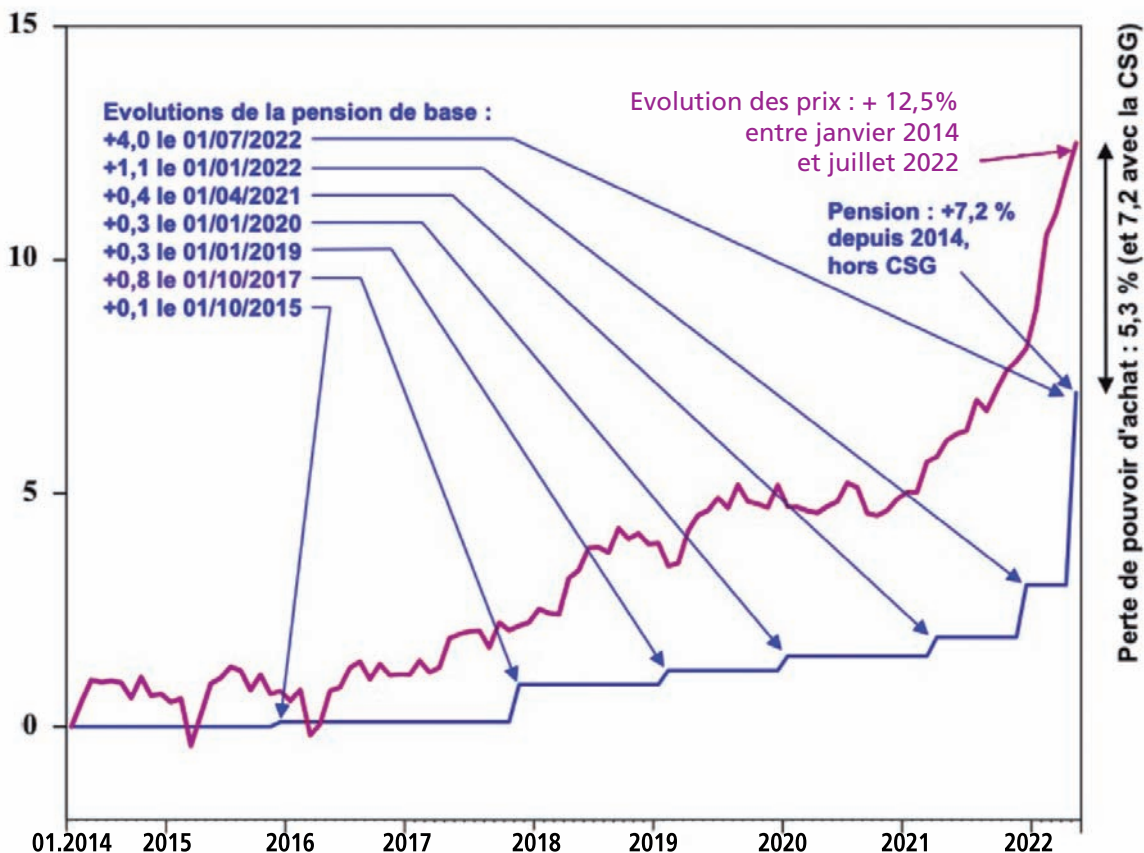
Une personne en retraite en 2014, année du début d'une période de gels fréquents de la pension, a perdu l'équivalent de 2,5 mois de pension, et même 3,5 mois si elle a subi l'augmentation de 25% de sa CSG !

La perte s'est accélérée depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la Présidence en mai 2017. Pour une inflation de 10,3%, les pensions de base n'ont augmenté que de 7 % et le revenu que de 5,2% en tenant compte de la CSG, soit 1% par an ! Le graphique ci-dessous montre une

évolution des prix (en bordeau) bien supérieure à celle des pensions (en bleu), souvent gelées ou minorées. La perte s'élève à 5,3% (7,2% en tenant compte de l'augmentation de la CSG).

Le gouvernement est bien loin du compte avec ses 4%, d'autant plus que la mesure Insee de l'inflation s'avère inférieure à la réalité subie par les retraités, ne serait-ce que par la plus forte augmentation de la complémentaire santé dont le tarif augmente avec l'âge.

Au-delà des mesures de rattrapage du pouvoir d'achat, nos 9 organisations de retraités et retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, UNRPA Ensemble & Solidaires, LSR revendiquent l'indexation des pensions selon le salaire moyen et une pension au minimum au SMIC. ■





Communiqué de presse

Retraites : le rapport du COR ne saurait justifier de travailler plus longtemps

Force Ouvrière a pris connaissance du rapport du COR publié ce jeudi 15 septembre 2022. A nouveau, l'état de notre système de retraite n'est pas inquiétant. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, et ce malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime risque de se dégrader après 2023, ce n'est que faiblement et de manière contrôlée avant un retour à l'équilibre après 2030 !

La réalité est donc très loin de la situation alarmante que nous présentent certains commentateurs et les pouvoirs publics.

De plus, la part des dépenses de retraites dans le PIB resterait stable. Ainsi le COR rappelle que « les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».

Force Ouvrière dénonce donc l'instrumentalisation de ce rapport au service d'un projet de réforme qui vise à contraindre les salariés à travailler plus et gagner moins.

Une énième réforme ne serait pas motivée par des justifications économiques ou une volonté de « justice sociale », mais par la seule volonté de limiter la hausse annuelle des dépenses publiques

FO rappelle que les éventuelles « économies » obtenues en matière de retraite en cas de prolongation de la durée de travail se répercuteront automatiquement, et parfois plus fortement, sur les autres dépenses publiques : chômage et maladie principalement. Prolonger la durée de cotisation alors qu'actuellement un tiers des seniors est sans emploi ni retraite et vit sous le seuil de pauvreté aggraverait la pauvreté pour beaucoup de nos concitoyens.

Force Ouvrière rappelle que la semaine dernière, 13 organisations ont réaffirmé lors d'une intersyndicale leur opposition à une réforme des retraites. Force Ouvrière s'opposera à tout projet de réforme visant à reporter l'âge légal de départ à la retraite et/ou allonger la durée de cotisation. FO ne reculera pas et appellera à la mobilisation pour défendre notre système de retraite !

Paris, 15 septembre 2022

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14
<http://www.force-ouvriere.fr>

Retraites complémentaires

Extraits de la déclaration Force Ouvrière

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

agirc et arrco



Conseil d'administration AGIRC-ARRCO - juin 2022

En premier lieu, Force Ouvrière souhaite rappeler au conseil d'administration sa vive opposition à l'avenant de juillet dernier, qui a mis en place une baisse de 0,5 point de la revalorisation des pensions de retraites. Nous avons refusé de signer cet avenant car il faisait injustement peser le coût de la crise covid sur nos retraités. FO avait souligné qu'il fallait attendre de connaître les chiffres exacts de l'impact de la crise avant de conclure un avenant, et avait rappelé cette position au conseil d'administration. Nous avons vu juste : en mars dernier, la présentation des comptes du régime AGIRC-ARRCO en conseil d'administration montrait que le total des actifs en représentation de la réserve technique de financement était en hausse et s'élevait à 68 981 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette somme représente l'équivalent de presque dix mois de prestations, ce qui est bien supérieur à l'objectif des six mois de réserves.

Cette situation démontre que la signature de cet avenant, pénalisant pour les retraités, aurait pu être évitée. Les signataires se sont précipités pour limiter la revalorisation des pensions alors même que l'issue de la crise

était incertaine et que l'état des réserves n'était pas inquiétant.

En conséquence, FO exige des compensations pour les retraités pénalisés injustement alors que certains subissent déjà l'instauration d'un malus (moins 10 % pendant trois ans) quand ils liquident leur retraite à l'âge du taux plein, instauré en 2015 par les mêmes signataires.

FO demande donc dès à présent la suppression de cette minoration et une compensation pour les pertes subies, soit une revalorisation de 0,5 à 1 point dès cet été. Nous rappelons que les pensions du régime de base vont être revalorisées de 4% dès le mois de juillet avec effet sur les pensions versées en août. Considérant le contexte économique actuel extrêmement difficile pour le pouvoir d'achat pour les Français, il serait incompréhensible pour les assurés que le régime AGIRC-ARRCO ne prenne pas aussi des mesures de revalorisation le plus rapidement possible, surtout après que la fédération a communiqué sur ses résultats exceptionnels de 2021. Nous réaffirmons que les recettes du régime AGIRC-ARRCO ont pour but d'alimenter les pensions et non pas les réserves. Ainsi, après une faible revalorisation dès cet été pour compenser les effets de l'avenant de juillet dernier, nous demanderons en novembre une revalorisation conséquente des pensions, d'au moins du montant de l'inflation.

Par ailleurs, FO souhaite rappeler également son opposition au projet de transfert de recouvrement, l'inquiétude qu'il suscite et les interrogations autour de sa mise en place. FO demande à nouveau que soit envoyé le courrier qui a été préparé au nom de la Fédération et accepté par les organisations, et cela sans délai. D'ailleurs AG2R La Mondiale a alerté par courrier la fédération sur ce sujet la semaine passée. Le transfert devant pour le moment avoir lieu le 1^{er} janvier 2023, il n'est pas raisonnable de continuer à attendre sans agir. ■

SÉCURITÉ SOCIALE : LA VRAIE CAUSE DU DÉFICIT

La Commission des comptes de la Sécurité sociale s'est réunie le 12 juillet, nous permettant de connaître le nouvel état du déficit de la Sécurité sociale. Mais d'ores et déjà il est bon de rappeler de quel déficit on parle. Car il est en effet assez aisé de faire croire que, qui dit déficit dit trop de dépenses de santé ou de dépenses sociales.

Or il ne s'agit pas du tout d'un problème de dépenses des Français, mais bel et bien d'un problème de budget quand l'État prive la Sécurité sociale de ses ressources. Ce sont en effet les exonérations qui creusent ce déficit et qui font supporter aux ménages le financement de leur Sécurité sociale par l'impôt.

En effet, il y a d'une part des exonérations de cotisations qui ne sont pas du tout compensées, à hauteur de 11,2 milliards d'euros de perte sèche pour la Sécu. Il y a d'autre part des exonérations de cotisations, autour de 50 milliards d'euros, qui sont compensées par l'État par rétrocession des produits de l'impôt ; autrement dit les exonérations patronales sont compensées par les impôts des citoyens, comme la CSG ou la TVA.

Que dire alors de ce fameux déficit qui s'élevait à 24,7 milliards d'euros en 2021 ? Il est totalement artificiel, structurel et donc perpétuel. Rappelons au passage que lorsqu'on évoque ce déficit on parle surtout de l'Assurance maladie puisque de leur côté les branches famille (les CAF) et ATMP (Accidents du travail et maladies professionnelles) sont excédentaires car respectant un mode de financement encore basé majoritairement sur la cotisation.

Rappelons aussi que ce déficit a été moins important que

prévu en 2021, estimé d'abord à 41 milliards d'euros, puis ramené à 24,7. Ceci a été possible grâce au rebond économique qui a fait rentrer plus de recettes, notamment des cotisations grâce à la croissance de la masse salariale. Cela montre bien que ce qui reste encore structurellement de cotisations a permis à notre système de limiter les dégâts.

C'est pour cela que le congrès de Rouen a rappelé dans sa résolution générale :

«La cotisation sur laquelle repose le financement de la Sécurité sociale représente un salaire différé. Elle est l'expression d'une solidarité dont le principe est : "cotiser selon ses moyens et bénéficier selon ses besoins".»

«Le débat récurrent sur le déficit de la branche maladie continue de nourrir les velléités de réduire le rôle et la place de la Sécurité sociale». «Le congrès affirme que supprimer la cotisation maladie de la Sécu est une erreur historique qui met en péril l'existence même du droit à la Sécurité sociale».

Force Ouvrière, qui est à l'origine de la création de la Sécurité sociale et qui en défend les fondements, sera toujours vigilante et dénoncera toutes les attaques qui visent à organiser sa faillite, à la fois en la privant de ses ressources naturelles, en lui imputant de nouvelles dépenses qui devraient relever de l'État et en dénaturant son essence même, celle d'être la propriété des travailleurs affiliés qui organisent leur solidarité.

Éric Gautron, Secrétaire confédéral au secteur de la Protection sociale collective

PLFSS 2023

Le ministre esquisse quelques mesures...
qui mettent en colère les professionnels du secteur

Lors des assises nationales des EHPAD qui se sont tenues à Paris les 13 et 14 septembre, le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a esquissé quelques unes des mesures qui pourraient être au menu du PLFSS pour 2023.*

Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il est resté dans le flou. Florilège de ses petites phrases : «Nous vous appuierons pour que vos établissements puissent préparer des plans de sobriété énergétique». [...] Nous commencerons également à mettre en œuvre l'engagement du Président de la République de créer 50 000 postes d'infirmiers ou d'aides-soignants». [...] «Enfin, nous renforcerons la transparence et la sécurité au sein des EHPAD».

Par ailleurs, Jean-Christophe Combe avait invité les fédérations professionnelles afin d'échanger sur les suites à donner aux travaux du CNR qui doivent, entre autres, travailler sur la thématique du «bien vieillir» et de l'accès aux soins. D'après le diaporama présenté aux participants, il s'agit de «construire la société du bien vieillir sur deux piliers» : «être autonome» («choisir ou on veut vivre, y être protégé et reconnu dans son pouvoir d'agir») et «être en lien» («se sentir utile et participer à la vie de la cité»). Le ministre propose (cela ne s'invente pas) une «méthode participative» qu'il nomme «la fabrique du bien vieillir» qui devrait se traduire par un calendrier de travail :

- lancement de «la conférence nationale du bien vieillir» à la mi-octobre ;
- trois séminaires thématiques en novembre : «Investir dans la prévention», «Renforcer le lien social et la citoyenneté», «Attirer et fidéliser dans les métiers

du bien vieillir» ;

- des «ateliers citoyens dans les territoires» en janvier-mars 2023 ;
- la présentation de la feuille de route du bien vieillir en mai 2023.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les participants à la réunion sont restés sur leur faim et ont réagi pour le moins sévèrement.

C'est le cas de la FNADEPA (Fédération nationale des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées) qui, dans un communiqué, se dit «ulcérée» et «ne comprend ni le calendrier, ni la méthode en complète incohérence avec la gravité de la situation dans laquelle se situe le secteur du grand âge, d'une dimension inédite».

Et, le communiqué ajoute : «La FNADEPA et ses 1 400 adhérents n'acceptent pas cette attente alors que les difficultés de recrutements sont considérables et que l'inflation – favorisée par la multiplication par trois des coûts de l'éner-

gie pour notre secteur – met en danger l'avenir des établissements et services pour personnes âgées et l'accompagnement du Grand âge». ■

* Projet de loi de financement de la Sécurité sociale



DÉCLARATION DE L'INTERSYNDICALE DES RETRAITÉ.E.S CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, SOLIDAIRES, FSU, FGR-FP ET LSR DE LOIRE-ATLANTIQUE

RÉUNIE LE 9 SEPTEMBRE 2022

Maintien des cinq structures de domiciles collectifs gérées par VYV3

Non à la fermeture de 75 places d'hébergement !

Le 27 avril dernier, le conseil d'administration du groupe VYV Pays de la Loire a décidé de fermer cinq domiciles pour personnes âgées dans l'agglomération nantaise. [...]

Alertées par les résidents, les familles, les personnels et les organisations syndicales des cinq structures de domiciles collectifs, les organisations de retraités de Loire-Atlantique CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR et LSR :

- apportent tout leur soutien aux résidents et au personnel dans leurs démarches pour obtenir le maintien de ces structures qui donnent pleinement satisfaction aux résidents et à leur famille ;
- exigent le maintien de ces structures et de ses 75 places d'hébergement ;

- s'adressent solennellement au département pour que des mesures immédiates soient prises pour le maintien de ces structures de domiciles.

L'originalité de ces structures qui s'appuient sur des services de soins (SSIAD, IDE libéral...) tient dans leur taille humaine (15 à 17 logements dans chacune d'entre elles) et leur inclusion dans les quartiers (commerces, services). [...]

Le groupe VYV, qui se dit entrepreneur du «mieux vivre», a pris cette décision de cessation d'activités de ses cinq domiciles collectifs sans même rechercher des financements complémentaires auprès de financeurs potentiels.

Cette décision purement comptable ne va-t-elle pas à l'encontre des valeurs mutualistes ?

Le département qui a un rôle majeur dans l'hébergement des personnes âgées, et qui a fait de l'habitat un axe essentiel de son intervention peut et doit empêcher ces fermetures.

Ces dernières entraînent nécessairement le relogement des résidents dans les EHPAD du département déjà en très forte tension. Elles se traduiraient par la perte de 75 places d'hébergement alors que le département est déjà à la peine, sans parler des conséquences pour la santé des résidents concernés. [...]

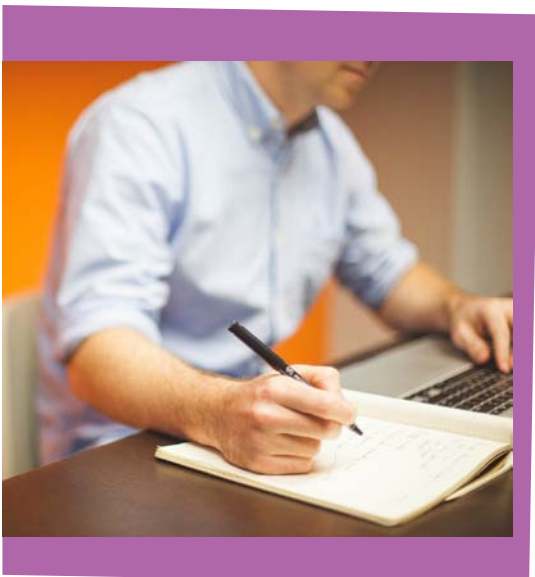
Les organisations de retraité.e.s CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR et LSR appellent les familles, les personnels et les retraité.e.s à soutenir leur démarche en se rassemblant lundi 17 octobre prochain à 11 heures devant le Conseil départemental, quai Ceineray à Nantes.

CARSAT, le manque de personnel

a de graves répercussions sur le traitement des dossiers

Carsat Retraite & Santé au travail

Nous avons été saisis des difficultés rencontrées par de très nombreux salariés partant en retraite dont le traitement du dossier de liquidation des droits a pris un retard considérable. C'est le cas en particulier au niveau de la CARSAT des pays de la Loire.



Cette situation aboutit à ce que certains assurés se retrouvent sans aucunes ressources durant plusieurs semaines voire plusieurs mois, ce qui n'est pas acceptable.

Plusieurs articles de presse et reportage télévisuels sont revenus sur cette question.

À ce propos, il nous a été rapporté que, lors d'une interview accordée à TF1, le directeur de la CARSAT avait laissé entendre qu'il n'y avait aucun problème particulier dans les CARSAT.

Pourtant, d'après les informations transmises par les camarades, il devient de plus en plus difficile de joindre un conseiller au 3960. Quant aux délais pour obtenir un rendez-vous, ils ne cessent de s'allonger.

D'après nos informations, en 2021, 30 000 dossiers retraite sont restés en souffrance et en 2022, la situation semble se dégrader encore un peu plus.

Nous pourrions également évoquer les difficultés liées au versement de l'ASPA (Allocation solidarité aux personnes âgées) dans la mesure où le traitement des dossiers prend pour un tiers d'entre eux plus de trois mois de retard.

Pour autant, nous ne pouvons rendre les salariés des CARSAT responsables de la situation, quand on sait que la principale raison de ces dysfonctionnements réside dans le fait que 1 000 postes d'employés et de cadres dans la branche vieillesse ont été supprimés depuis 2018, alors même que le nombre de demandes de départ en retraite augmente chaque année au minimum de 3%.

Dans ces conditions, l'intersyndicale des retraités a décidé de s'adresser au directeur de la CARSAT.

L'UCR-FO a été chargée de rédiger le projet de lettre. Bien évidemment, nous l'avons transmis à notre camarade Éric Blachon (de Force Ouvrière), président de la CNAV, en lui précisant bien que notre démarche n'était pas dirigée contre l'assurance vieillesse mais contre la politique d'austérité que lui impose les pouvoirs publics.

Témoignage

Voici le témoignage d'une salariée, conseillère retraite dans une agence de la CARSAT des pays de la Loire.

«Je constate une dégradation flagrante du service public rendu aux assurés sociaux déjà depuis plusieurs années du fait des réductions drastiques d'effectifs dûes aux COG (conventions d'objectifs et de gestion), et accélérée depuis un an avec la mise en place de SYRCA* et du RGPU*, un nouvel outil informatique qui nous a été présenté comme étant révolutionnaire !

Ce nouvel outil défailant aggrave la situation déjà tendue et a mené les élus CSE (comité social et économique) à déposer un droit d'alerte en juin dernier pour toute la branche retraite.

Les délais de traitement des dossiers explosent, les anomalies informatiques sont quotidiennes.

Actuellement, nous accueillons les assurés sans rendez-vous deux matinées par semaine. Nous devons faire face à des assurés de plus en plus inquiets, qui n'ont pas réussi à nous joindre au téléphone, ou qui ont obtenu malheureusement une réponse erronée parce qu'ils ont eu affaire au prestataire extérieur ou parce qu'on leur a refusé un rendez-vous et redirigé vers internet...

Nous sommes confrontés à l'angoisse des assurés parce que leur dossier, déposé depuis plusieurs mois, n'est toujours pas pris en charge et que la date de leur départ en retraite approche ou est déjà dépassée.

Les populations fragilisées ne sont pas épargnées. Depuis quelques années, lorsque les assurés titulaires de l'Allocation adulte handicapé passent en retraite, leur demande d'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) n'est plus traitée en même temps que leur demande de retraite. En conséquence, ces assurés attendent des mois le paiement de leur allocation et doivent se contenter du montant souvent minime de leur retraite.

La raison du changement d'organisation était qu'il y avait trop d'erreurs sur ces dossiers et qu'ils devaient être traités par un seul et même service, service en manque d'effectifs déjà à cette période. J'apprends aujourd'hui que les demandes d'ASPA vont être traitées par des employés en CDD ou des techniciens en sortie de formation... cherchez l'erreur ! L'ASPA est une allocation sous condition de ressources, elle concerne donc des assurés dans le besoin. Un assuré qui percevait l'AAH

est passé en retraite au 1^{er} janvier 2022, sa demande d'ASPA n'a été prise en charge qu'un mois d'août ! Et parce qu'il n'avait pas coché une case sur son dossier, nous devons lui notifier un rejet !

Ce genre de situation ne fait que se multiplier, des assurés précarisés par les retards de paiement subissent des frais bancaires, voir même des expulsions de leur logement.

La destruction de la Sécurité sociale et les attaques répétées contre la convention collec-

tive a pour conséquence directe la destruction du service rendu aux assurés sociaux». ■

*SYRCA (Système de régularisation des carrières) est le nouveau logiciel prévu pour faire les mises à jour de carrière, il est relié au RGCU (Répertoire de gestion des carrières uniques) prévu dans le cadre de la réforme de la retraite par point. Ces deux outils informatiques ont été mis en place en octobre 2021 alors qu'ils ne sont pas du tout aboutis.



Monsieur le Directeur de la CNAV
Copie à monsieur le Président de la CNAV

Monsieur le Directeur,

Nous prenons la liberté de nous adresser à vous aujourd'hui dans la mesure où nous avons été saisis des difficultés rencontrées par de très nombreux salariés partant en retraite dont le dossier de liquidation de leurs droits a pris un retard considérable.

Cela aboutit à ce que certains assurés se retrouvent sans aucune ressource durant plusieurs semaines voire plusieurs mois, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas acceptable.

Cette situation est suffisamment grave pour que la presse s'en saisisse.

À ce propos, il nous a été rapporté que, lors d'une interview accordée à TF1, vous auriez laissé entendre qu'il n'y avait aucun problème particulier dans les CARSAT.

Pourtant, d'après les assurés qui nous ont contactés, il devient de plus en plus difficile de joindre un conseiller au 3960. Quant aux délais pour obtenir un rendez-vous, ils ne cessent de s'allonger. D'après nos informations, en 2021, 30 000 dossiers retraite sont restés en souffrance et, en 2022, la situation semble se dégrader encore un peu plus.

Nous pourrions également évoquer les difficultés liées au versement de l'ASPA (Allocation solidarité aux personnes âgées) dans la mesure où le traitement des dossiers prend pour un tiers d'entre eux plus de trois mois de retard.

Pour autant, nous ne pouvons nous résoudre à rendre les salariés des CARSAT responsables de la situation, eux qui sont confrontés à l'incompréhension, à la colère ou à la détresse des assurés à qui ils sont obligés d'expliquer qu'ils ne pourront pas toucher leur pension en temps et en heure et qu'il leur faudra attendre des semaines, voire des mois avant d'espérer percevoir leur dû.

Pour les organisations signataires de ce courrier la principale raison de ces dysfonctionnements réside essentiellement dans le fait que 1 000 postes d'employés et de cadres dans la branche vieillesse ont été supprimés depuis 2018, alors même que le nombre de demandes de départ en retraite augmente chaque année au minimum de 3%.

Aussi, nous souhaiterions connaître les mesures que vous comptez prendre pour remédier à cette situation préjudiciable pour les assurés et pour les personnels.

Persuadés que notre démarche retiendra toute votre attention et que vous ne manquerez pas de lui apporter une réponse, nous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Unions départementales, locales, associations

ASSEMBLEES GENERALES

71. Assemblée générale de l'UDR de la Saône-et-Loire le 8 juin 2022



Afin de relancer l'activité des retraités FO dans le département, le 8 juin dernier s'est tenue dans les locaux de l'Union départementale FO à Mâcon une nouvelle assemblée générale.

Étaient présents le camarade Paul Barbier, nouveau secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO qui présidait ainsi sa première assemblée générale depuis sa nomination, François Bucaille, Secrétaire général de l'UD-FO de Saône-et-Loire et aussi Gilles Denosjean, ancien Secrétaire général de l'UD-FO de Saône-et-Loire.

Après un tour d'horizon de la situation des retraités dans le département et au niveau national (augmentation des pensions, défense de la Sécurité sociale, etc...), un nouveau bureau a été mis en place :

- Secrétaire général de l'UDR de Saône-et-Loire : Christian Allauze, retraité du Crédit Agricole,
- trésorière générale de l'UDR de Saône-et-Loire : Isabelle Brussier, retraitée du SDAS 71.

84. Assemblée générale de l'UDR du Vaucluse le 21 juin 2022

Mardi 21 juin une quarantaine de militants de l'UDR-FO 84 se sont réunis en assemblée générale sous la présidence de Christian Fabre, membre du bureau national de l'UCR-FO avec la participation de Jean-Luc Bonnal, Secrétaire général de l'Union départementale FO 84.



Ils ont tiré le bilan d'une année de combats menés dans le cadre de l'intersyndicale : pouvoir d'achat, santé, prise en charge de la dépendance, dématérialisation à outrance. Après avoir voté le rapport d'activité à l'unanimité, ils ont adopté, à l'unanimité également, une résolution réaffirmant leur volonté de poursuivre et amplifier les combats, tout particulièrement celui de la défense des services publics : nécessité de créer des EHPAD publics en Vaucluse où ils sont en nombre nettement insuffisant, défendre la gratuité du parking de l'hôpital d'Avignon.

La conférence de presse donnée à l'issue de l'assemblée a donné lieu à des articles dans la presse locale.

Les militants ont pu renouer avec le moment de camaraderie qu'offrent le temps de l'apéritif et du repas pris en commun.

75. Assemblée générale de l'UDR de Paris le 23 juin 2022

En introduction a été soulignée, dans une situation particulière après le «séisme» des élections législatives, l'importance des positions de Force Ouvrière rassemblées dans les résolutions du congrès confédéral de Rouen et de l'assemblée des retraités de Marseille, qui peuvent être résumées par : «aucune colégislation, aucune co-construction avec le gouvernement, les revendications, rien que les revendications».

L'assemblée a eu le plaisir d'accueillir le nouveau secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO, Paul Barbier, qui a rendu compte du congrès confédéral, tandis que Didier Hotte présentait brièvement les travaux de l'assemblée de Marseille.

Parmi les intervenants, François Paraire, praticien hospitalier retraité et ancien secrétaire du FNMH-FO a expliqué comment «refonder l'hôpital» conduirait à sa privatisation totale.

L'assemblée a décidé des actions suivantes à mener à la rentrée :

- une pétition pour la gratuité des transports pour tous les retraités parisiens sans conditions de ressources ;
- revendiquer la gratuité d'accès pour les seniors à tous les musées ;
- le rétablissement de tous les centres municipaux de santé qui ne sont plus que cinq à Paris ;
- la constitution en relation avec les syndicats FO des établissements, d'un état des lieux dans les EHPAD parisiens, afin d'en saisir les députés.

Enfin, les participants, au cours d'un pot fraternel, ont salué chaleureusement notre camarade Didier Hotte qui, s'il n'a pas renouvelé son mandat de secrétaire général-adjoint de l'UCR, reste membre des instances et, bien entendu, membre de l'UDR-FO 75.

La prochaine assemblée de l'UDR est prévue pour le 4 octobre prochain.

Unions départementales, locales, associations ASSEMBLEES GENERALES

FO Cheminots. Réunion du bureau national le 9 juin 2022

22 responsables des sections régionales se sont réunis le 9 juin à la Fédération en présence de Paul Barbier nouvellement élu secrétaire général-adjoint de l'UCR, de Didier Hotte son prédécesseur et de Christophe Prat, notre trésorier fédéral représentant le secrétariat fédéral.



Paul Barbier a longuement relaté les travaux de l'assemblée générale de l'UCR de Marseille et du congrès confédéral de Rouen. Les sujets abordés lors de la discussion ont porté sur : la tenue du congrès confédéral, les conséquences du dépassement des seuils de CSG en janvier, le développement de l'UCR et la formation des militants retraités, le groupe des 9 et le questionnaire aux candidats députés, les CDCA, le parcours du combattant de retraités face aux démarches administratives via internet, les conditions du combat contre l'aggravation des conditions de retraite...

Christophe Prat a donné un certain nombre d'informations fédérales et a confirmé que la fédération relayera les problèmes liés à la digitalisation des FC auprès de la direction et notamment :

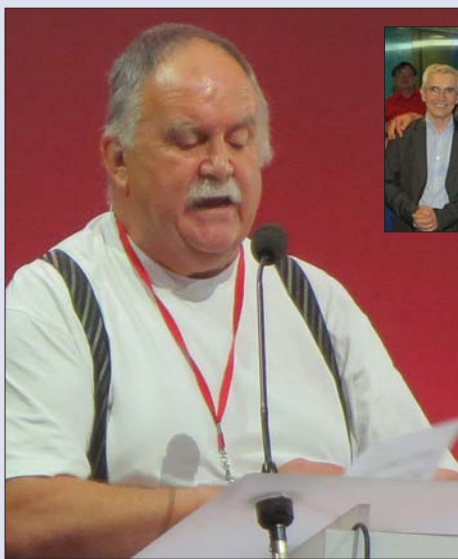
- difficultés aux guichets (dans certaines gares) ;
- difficultés d'accès au numéro de téléphone ;
- difficultés d'accès à sncf connect (notamment sur smartphone) ;
- retard de comptabilisation des fichets papier.

Patrick Faucouneau a informé que la sortie nationale 2023 aura lieu début avril à Bordeaux : musée du vin – visite commentée du vieux Bordeaux –, musée de l'huître à Gujan-Mestras et repas dans une «cabane» du bassin d'Arcachon.

Jean-Louis Ponnay a expliqué, de son côté, les conditions dans lesquels Louis Bottela et lui-même font valoir les biographies des militants de la Fédération dans le cadre des travaux du «Maitron des cheminots».

Nous avons ensuite offert à Didier Hotte un petit cadeau souvenir (bouteilles de vin du moment commentées par Alain Schlick), pour lui manifester notre amitié

et notre gratitude pour son activité militante. Les discussions se sont poursuivies autour du verre de l'amitié et du repas pris ensemble.



Les nôtres

Notre camarade Alain Seften est décédé subitement le vendredi 5 août dernier.

Alain, militant de la Fédération de la Métallurgie, responsable syndical chez Peugeot, considérait que lorsqu'on était militant on n'était jamais en retraite.

C'était la raison de son engagement à l'UCR-FO où il milita pendant plusieurs années, en particulier au sein du bureau national.

Durement touché par la Covid, Alain avait réussi à surmonter les épreuves de la maladie et c'est avec plaisir qu'on l'avait retrouvé au mois de mai dernier à l'assemblée générale de l'UCR-FO à Marseille.

À cette occasion, il était intervenu à la tribune pour faire part des problèmes que rencontrent les retraités en particulier dans les secteurs transformés en déserts médicaux.

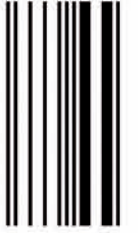
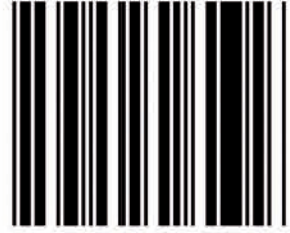
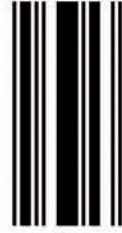
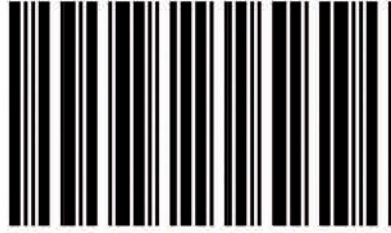
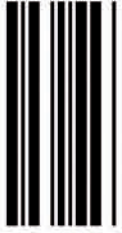
Alain n'avait pas souhaité renouveler son mandat au bureau national et, lors du repas fraternel de l'AG de Marseille, c'est notre camarade Yves Veyrier qui lui avait remis la médaille de Force Ouvrière pour services rendus à l'organisation.

Pour autant, il m'avait fait part de son souhait de continuer à travailler avec

nous, en particulier sur l'élaboration du futur guide du militant FO Retraité. Alain, ses interventions toujours judicieuses et son accent bien caractéristique ainsi que sa joie de vivre vont terriblement nous manquer.

FO

SALAIRES, SMIC, RETRAITTE, POINT D'INDICE, MINIMA SOCIAUX...



ET

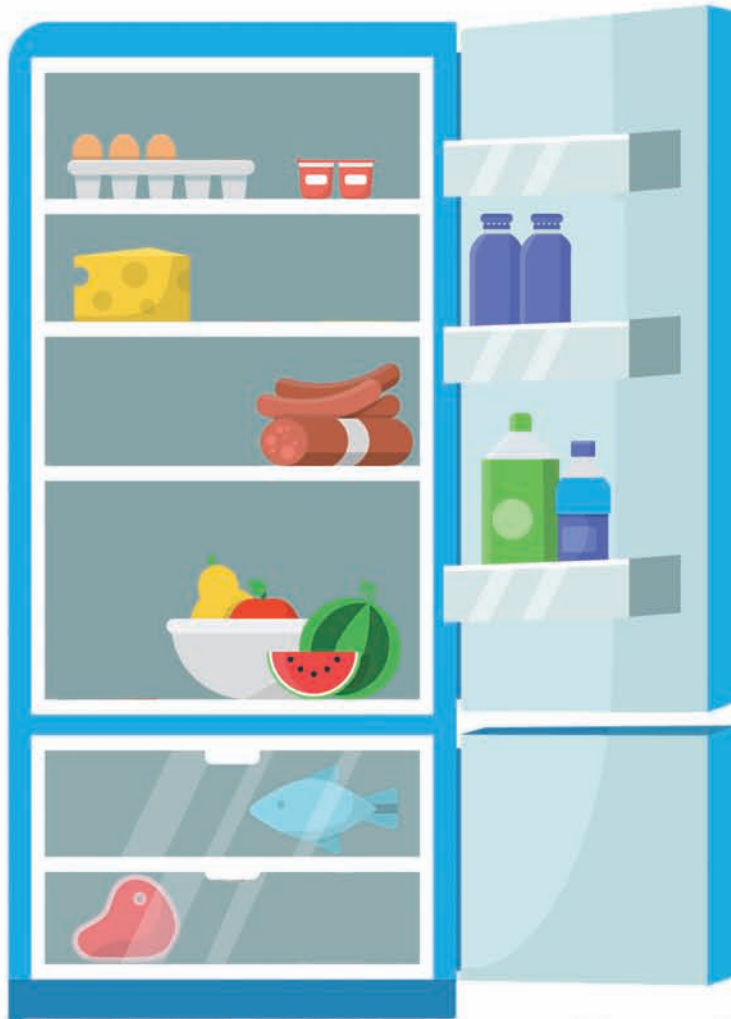
POUR

REEMPLIR

LE

FRIGO

?



*L'augmentation
des salaires,
c'est maintenant !*